

## **Conditions de participation à l'action « Nos clients nous recommandent »**

GVB Assurances privées SA, Papiermühlestrasse 130, 3063 Ittigen. En prenant part à cette action, les participants déclarent approuver les dispositions suivantes :

### **1. Droit de participer**

Sont autorisées à participer les personnes majeures et en possession de leur capacité de discernement, domiciliées en Suisse, qui possèdent un contrat d'assurance en vigueur auprès de GVB Assurances privées SA.

### **2. Conditions de participation**

Tous les clients de GVB Assurances privées SA remplissant les conditions mentionnées au point 1 peuvent recommander d'autres personnes (nouveaux clients). Les nouveaux clients susceptibles d'être recommandés sont des amis, des parents et des connaissances qui n'ont pas encore de contrat d'assurance auprès de GVB Assurances privées SA ou qui souhaitent étendre un contrat d'assurance existant auprès de GVB Assurances privées SA en y intégrant au moins une couverture complémentaire, qui possèdent en Suisse un bâtiment assurable, qui sont majeurs et en possession de leur capacité de discernement. Dès que le nouveau client aura conclu un nouveau contrat d'assurance ou étendu un contrat d'assurance existant chez GVB Assurances privées SA, le client parrain ainsi que le nouveau client recevront chacun un bon Reka d'une valeur de 50 francs par courrier postal. Il n'est pas possible de se recommander soi-même. Sont exclus de la participation les collaborateurs du Groupe GVB (AIB, GVB Services SA et GVB Assurances privées SA) et leurs proches, ainsi que les agences et leurs collaborateurs mandatés par l'une des entreprises du groupe. Aucun versement en espèces n'est possible. En prenant part à l'action, les participants acceptent que leurs données soient traitées à des fins de marketing.

### **3. Durée de l'action**

GVB Assurances privées SA se réserve le droit de mettre fin à l'action ou de l'interrompre à tout moment.

### **4. Modifications des règles de participation et fin du jeu-concours**

GVB Assurances privées SA se réserve le droit de modifier à tout moment les conditions de participation.

### **5. Protection des données**

La participation nécessite la communication de données personnelles, telles que le nom, le prénom, le NPA et l'adresse e-mail. Les participants sont responsables de la conformité des données. En prenant part à l'action, les participants acceptent que leurs données soient traitées à des fins de marketing. Ces données seront traitées de manière confidentielle et ne seront en aucun cas transmises à des tiers.

Au demeurant, les participants acceptent les dispositions générales de protection des données de GVB Assurances privées SA : <https://gvb-privatversicherungen.ch/fr/services-clientele/mentions-legales.html>

### **6. Voies de recours, droit applicable**

Tout recours juridique est exclu. Seul le droit suisse est applicable.

### **7. Limitations de responsabilité**

Dans la mesure où la loi le permet, toute responsabilité de GVB Assurances privées SA est exclue.

### **8. Clause salvatrice**

Si certaines dispositions des conditions de participation devaient être nulles ou inexécutables, la validité des autres dispositions n'en serait pas affectée. Les dispositions nulles ou inexécutables seraient remplacées par les dispositions valables et exécutoires, dont les effets se rapprochent le plus de l'objectif de GVB Assurances privées SA.

Ittigen, mars 2023